Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211407556-20220915-D82-2022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2022

DELIBERATION N° 82/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE VILLERVILLE

DATE DE CONVOCATION
2 septembre 2022

DATE D'AFFICHAGE

5 septembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	14
Présents	08
Votants	11

L'AN DEUX MIL VINGT ET DEUX, le 15 SEPTEMBRE, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT,** Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - Monsieur Germain **LELARGE** - Monsieur Didier **PAPELOUX** - Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

EXCUSÉS : Madame Catherine LEFEBVRE donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY donne pouvoir à Monsieur Michel DABOUT, Madame Sophie NGUYEN VAN MAI donne pouvoir à Madame Catherine FILIPOV, Madame Sophie DIERRE, Madame Corinne DROUEN, Monsieur David MARES.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Monsieur Germain LELARGE.

CONVENTION DE PASSAGE D'UN SENTIER DÉCOUVERTE POUR L'OUVERTURE AU PUBLIC
Espace naturel sensible des falaises des Roches Noires et de la Pointe du Heurt

Monsieur le maire informe l'ensemble du Conseil municipal que le rétablissement du sentier côtier entre le Parc des Graves et le Grand Bec emprunte des parcelles communales et un tronçon de chemin rural.
Le Département propose une convention autorisant et organisant la circulation du public à l'intérieur des parcelles B 298, B 164 et du chemin de Taux.
Cette convention est consentie à titre gratuit pour une durée de 9 ans et reconductible par tacite reconduction par période de 9 ans.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer la convention de passage du sentier découverte pour l'ouverture au public dans l'espace naturel sensible des falaises des roches noires et de la pointe du Heurt.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention de passage du sentier découverte pour l'ouverture au public dans l'espace naturel sensible des falaises des roches noires et de la pointe du Heurt.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire
Michel MARESCOT

MAIRIE DE VILLERVILLE
14 (Calvados)